

Guide « mesures d'hygiène » à destination des participants à « De ferme en ferme »

Face à la crise du COVID-19, le Groupement Régional des CIVAM en Région PACA, en concertation avec Réseau CIVAM, vous liste ci-dessous des préconisations sanitaires pour le week-end "De ferme en ferme" 2020 à mettre en place sur votre ferme afin de rassurer les autorités, les visiteurs et vous-même.

L'objectif de cette démarche : limiter au maximum les risques de transmission du virus directement d'individu à individu ou indirectement via le matériel lors de l'opération.

Il est de votre responsabilité de mettre en place les recommandations sanitaires listées ci-dessous sur votre ferme. Merci donc de veiller scrupuleusement au respect de ces règles jugées importantes. **Les obligations sont mentionnées en gras.** Les autres éléments restent de l'ordre de la recommandation.



- **NB : en amont de l'événement, il vous faudra co-signer la déclaration d'organisation de manifestation disponible en pièce-jointe qui sera transmise 15 jours avant l'événement par le GR CIVAM PACA à la préfecture pour validation.**

1. MESURES GÉNÉRALES SUR LA FERME

- **Rendre le port du masque obligatoire sur votre ferme, pour tous les visiteurs**
- **Equipez-vous, ainsi que vos bénévoles, de visières ou de masques**
- **Mettre en place à minima un point de lavage ou du gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la ferme**
- **Mettre à l'accueil l'affiche gouvernementale sur les gestes barrières ainsi que l'affiche « port du masque obligatoire »** (les affiches vous seront transmises par le GR CIVAM PACA lors de la diffusion des outils de communication)

2. VISITES ET ANIMATIONS

- **Adapter vos visites afin d'éviter si possible la circulation en espace clos et/ou en gros groupes.** A titre exceptionnel, vous pouvez réaliser une visite libre si celle-ci est accompagnée de supports pédagogiques suffisants.
- **Limiter la durée de vos visites pour fluidifier le passage des visiteurs sur la ferme et limiter l'attente.**
- **Éviter les espaces clos (caveau, serres, etc)**
- **Supprimer les supports pédagogiques qui passent de main en main, pas d'objets qui circulent, objets à palper, toucher ou olfactifs, etc.**
- **Eviter l'organisation d'animation ou soirée ne permettant pas le respect des gestes barrières.**

4. DÉGUSTATIONS ET RESTAURATION

- **Adapter la dégustation en élargissant par exemple l'espace dédié pour éviter les regroupements.** Vous pouvez aussi NE PAS proposer de dégustation cette année.
- **Privilégier la restauration à emporter** (excepté pour les fermes-auberges qui peuvent proposer de la restauration sur place dans le respect des consignes nationales en vigueur). Vous pouvez tout de même mettre à disposition un espace ouvert avec des chaises et tables suffisamment espacées.

5. VENTE

- **Étaler au maximum le stand de vente**
- **Faire respecter les gestes barrière dans votre espace de vente : créer une file d'attente avec respect des distanciations**
- **Si espace clos, réguler le flux, limiter le nombre de personne en fonction de la surface,**
- Privilégier le paiement par carte ou chèque
- Désinfecter le terminal de vente à chaque contact manuel
- Mettre un système pour protéger vos produits (par ex. plexiglace / panneaux "si vous touchez vous prenez", etc.)

6. TOILETTES

- **Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique/ savons et désinfecter régulièrement vos toilettes.** Sinon, vous avez la possibilité de condamner vos toilettes si vous ne pensez pas pouvoir les gérer comme il faut.